



Renforcer les Initiatives pour
Secourir les **défenseurs**
des droits humains
de la République Démocratique du Congo

PROJET RISC

RENFORCER LES INITIATIVES POUR SECOURIR LES
DÉFENSEUR·SE·S DES DROITS HUMAINS EN RDC



UN PROJET DE



SOUTENU PAR



Le projet RISC (Renforcer les Initiatives pour Secourir les défenseur·se·s des droits humains de la République du Congo) est le prolongement des projets RISK 1 (mené de 2016 à 2018), et RISK 2 (mené de 2018 à 2021).

Il vise à assurer une protection hollistique des défenseur·se·s des droits humains en danger dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, ainsi qu'en Ituri et au Maniema.

Ce projet apparaît prioritaire pour renforcer la sécurité des défenseur·se·s des droits humains au regard du contexte sécuritaire qui se dégrade, et des nombreuses violations des droits humains commises.

CONTEXTE

Les défenseur·se·s des droits humains (DDH) dans l'Est de la RDC sont de plus en plus exposé·e·s à des menaces et des violences en raison de leurs combats.

Leur sécurité est mise à mal par deux phénomènes :

- la crise politique et sociale, qui met en danger les opposant·e·s politiques et les acteur·ice·s se mobilisant pour le respect de l'État de droit, laquelle s'est accentuée avec les élections du 20 décembre 2023 ;
- une violence endémique, engendrée et perpétuée par la présence de groupes armés illégaux, de l'armée, et par les abus des autorités locales. Cette dynamique a été notamment nourrie par la prise de plusieurs villes et villages par le M23 au dernier trimestre 2022, particulièrement en territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi. Goma a par ailleurs échappé de peu à une occupation. En outre, le cantonnement des troupes du M23 provoque aujourd'hui des cas de violations des droits humains ainsi que des vagues de de contestation.

Les souffrances dont les DDH sont victimes sont multiples : **arrestations arbitraires et détentions illégales, harcèlement judiciaire, intimidations et menaces de mort ou d'enlèvement, séquestrations, torture, violences sexuelles, voire assassinats.**

Or les DDH sont les porte-paroles des populations locales et de leurs revendications quant au respect de leurs droits.

Renforcer leur sécurité et promouvoir leurs droits est donc indispensable.

**2 564 VIOLATIONS ET ATTEINTES
AUX DROITS HUMAINS
(AU COURS DU 1ER TRIMESTRE 2023)**

=

AUGMENTATION DE 3 %

*Source : Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH)

LES OBJECTIFS DU PROJET

1

Assister en urgence les DDH en danger en leur fournissant un **soutien individualisé et adapté** aux menaces qu'ils-elles subissent

2

Instaurer des mécanismes de protection collective des DDH au sein de leur communauté afin de prévenir les menaces auxquelles ils-elles sont exposé·e·s et réagir en cas de danger

3

Instaurer par un travail de recherche, de communication et de plaidoyer un environnement juridique et politique toujours plus protecteur des DDH en RDC

PROTECTION RÉACTIVE

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

214
DÉFENSEUR·SE·S ASSISTÉ·E·S

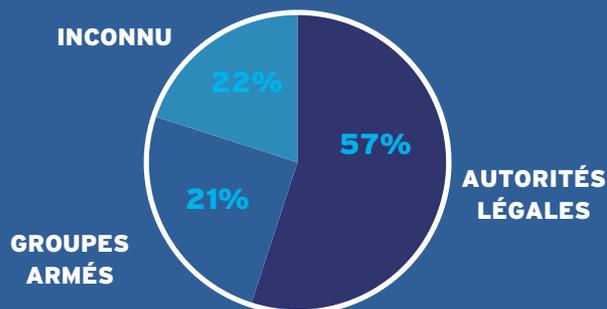
DEPUIS LE DÉBUT DU PROJET EN SEPTEMBRE 2021

DONT 125
DE SEPTEMBRE 2022 À AOÛT 2023

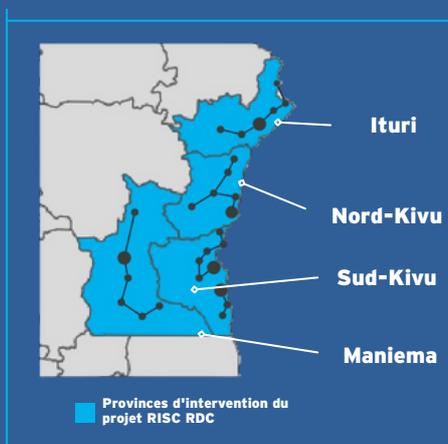
PROFIL DES DEMANDEUR·SE·S

2 AVOCAT·E·S
25 JOURNALISTES
26 DIRIGEANT·E·S
161 MILITANT·E·S

LES AUTEUR·ICE·S DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS (2023)



PROTECTION PRÉVENTIVE ET COLLECTIVE



CARTE DES 4 RÉSEAUX et 25 CLP DU PROJET

4 RÉSEAUX OPÉRATIONNELS

71 ORGANISATIONS MEMBRES DES RÉSEAUX
SUR LES 4 PROVINCES

25 COALITIONS LOCALES DE PROTECTION (CLP)

4 FORMATIONS ORGANISÉES POUR LES DDH SUR LA
GESTION DE LEUR SÉCURITÉ, LE PLAIDOYER ET LE
MONITORING DES VIOLATIONS

2 ATELIERS DE SENSIBILISATION DES AUTORITÉS SUR
LES DROITS HUMAINS ET LA PROTECTION DES DDH

ACTIONS DE PLAIDOYER

- **2 RAPPORTS DE PLAIDOYER**, « RD-Congo : Les défenseur·se·s des droits humains sur le banc des accusé·e·s », publié en 2022, et « Processus électoral et protection des défenseur·se·s », publié en 2023.
- **1 VISITE A LA CADHP** (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) en octobre 2022 à Banjul (Gambie)
- **ADOPTION DE LA LOI n°23/027**, intitulée « Loi relative à la protection et la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC », le 15 juin 2023.

PROCESSUS ÉLECTORAL
ET PROTECTION DES
DÉFENSEUR·E·S

ÉLECTIONS 2023 EN RD CONGO : L'URGENCE
D'AGIR POUR ASSURER L'ÉTAT DE DROIT





**Renforcer les Initiatives pour
Secourir les défenseurs
des droits humains**
de la République Démocratique du Congo



SYNERGIE UKINGO WETU

La **Synergie Ukingo Wetu (SUWE)** est un mécanisme local de protection dédié aux défenseur·ses des droits humains dans le Nord-Kivu. A son origine : 8 organisations de défense des droits humains de la région, accompagnées par le Centre Carter.

✉ suwe.protection2014@gmail.com



SOS Information Juridique Multi-Sectorielle (SOS-IJM) est une ONG qui œuvre à la promotion et à la défense des droits humains. Elle s'est spécialisée dans la réponse aux demandes de protection des DDH et a notamment bénéficié du soutien méthodologique de l'ONG Protection International dans ce domaine.

🌐 www.sosijm.org
✉ sosijmasbl@gmail.com
f <https://www.facebook.com/sosijmasbl/>
in <https://www.linkedin.com/company/sosijm>



Agir ensemble pour les droits humains est une organisation non gouvernementale dont la vocation est de s'allier avec les acteurs et actrices de la société civile engagé·e·s sur leurs terrains dans la lutte contre les violations des droits humains. Ses actions contribuent à renforcer les capacités de ces acteur·ice·s, et à soutenir leur émergence.

🌐 agir-ensemble-droits-humains.org
✉ communication@aedh.org
in <https://www.linkedin.com/company/10016331>
X <https://twitter.com/AEDHmonde>